

Délai de validité d'une facture ancienne

Par mamcoq, le 23/01/2008 à 15:41

une facture non payée peut elle être réclamée plus de 3 ans plus tard ?

Par jeetendra, le 24/01/2008 à 11:25

bonjours, bien sur que cette facture impayée peut vous être opposée 3 ans plus tard, la dette n'est pas eteinte, cordialement

Par mamcoq, le 24/01/2008 à 15:27

merci pour votre réponse. Mais alors pendant combien d'années cette facture est-elle opposable ? Cordialement

Par jeetendra, le 24/01/2008 à 16:30

rebonjours, si la facture impayée n'a jamais ete portée à votre connaissance!!! l'article 2272 du code civil qui etabli une presomption de paiement interdit au creancier negligeant ou imprudent de reclamer au bout de 2 ans son dû, facture de telephone delai de 1 an pour reclamer, etc.

Par contre si la facture a été portée à votre connaissance, donc il y a opposabilité et que vous

ne payez pas, là il y a juridiquement un impayé pouvant donner lieu à poursuite pour le reglement de la facture initiale, plus les interêts de retard, plus les frais de poursuite, etc.

Moralement ne pas acquitter une facture ou une dette est reprehensible et punie par la loi, cordialement

Par cerdanyol, le 14/01/2014 à 11:50

[fluo]bonjour[/fluo]

J'ai fait faire des travaux à un plombier le 15 février 2008 je lui ai réclamé la facture à de nombreuses reprises, je n'ai jamais eu de réponse, au bout de combien de temps y a t'il péremption? Merci

Par chaber, le 14/01/2014 à 14:38

bonjour

la prescription est de 2 ans

Par bonetti, le 10/10/2016 à 10:56

bonjour!

je viens de recevoir une facture de 2011 que je n ai jamais reçue avant dois je la payer ou est elle plus valide